L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

JOURNAL QUOTIDIEN.....$15 payable d'avance
DO TROIS FOIS PAR SEMAINE, $10

PAR BULLITT, MAGNEE & Cie
No. 81, RUE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS;
JEUDI MATIN, 27 AVRIL 1843

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS,
HENRY CLAY.

ASSEMBLEE PUBLIQUE DE LA 1RE. ET DE LA 2E. MUNICIPALITE.

Les Whigs de la Première et de la Troisième Municipalité se réuniront en assemblée publique dans la rotonde de la Bourse St. Louis, samedi, 29 courant, à 7 heures 1/2, à l'effet de nommer des Délégués à la Convention du premier district Congressionnel, qui devra désigner le candidat whig.

CHAMBRE DE COMMERCE.—Nous publions dans notre partie anglaise les résolutions adoptées par la Chambre de Commerce à l'occasion de la dernière mesure du secrétaire de la Trésorerie. Ces résolutions sont précédées d'un préambule qui fait vivement ressortir le fâcheux effet de cette mesure, tout à la fois injuste et préjudiciable au commerce. Elles demandent 1o. que le collecteur de la douane, s'il n'en croit le pouvoir, suspende provisoirement la mise à exécution de l'ordre du secrétaire de la Trésorerie; 2o. que, si cela n'est pas possible, les négociants de la ville aient soin de garder copie de leurs manifestes, afin de les livrer comme d'ordinaire à la publicité; 3o. que les chambres de commerce des autres ports de l'Union s'unissent à celles de la Nouvelle-Orléans pour obtenir la révocation de l'ordre de la Trésorerie. Ces résolutions seront transmises au secrétaire du trésor par le Président de la Chambre du Commerce.

La malle d'hier nous a apporté des dates de New-York qui vont jusqu'au 18. Elle nous a également apporté quelques journaux français qui auraient dû nous parvenir depuis quatre jours. Nous en faisons quelques extraits que nous joignons aux nouvelles plus récentes que les feuilles de New-York nous transmettent.

MME CASTELLAN.—Le second concert de Mme Castellan a lieu ce soir. Si nous répétons cet avis, ce n'est point pour que le public s'en souvienne: il n'aura garde de l'oublier; mais tout bonnement parce que nous aimons à nous bercer de l'espérance du vif plaisir qui nous attend ce soir. Nous n'avons qu'une crainte, c'est de ne pouvoir trouver une place à la Salle St. Louis.

LE SIGNAL, un nouveau journal qui porte ce nom, vient de se constituer parmi nous le champion de John C. Calhoun.

THEATRE AMERICAIN.—Le président de la société historique de New York, M. ALBERT GALLATIN, a communiqué à cette société la carte géographique qu'il a trouvée dans la bibliothèque de M. William Jay, fils de John Jay, l'un des signataires du traité qui fut conclu à Paris en 1783. Cette carte donnerait un démenti officiel, authentique, à la fameuse raie rouge tracée sur celle que M. Sparks a découvert dans les archives du gouvernement français, et dont la presse anglaise s'était emparée pour accuser Daniel Webster de s'être rendu coupable de la perfidie la plus chontée, en niffrant les droits des Etats-Unis sur le territoire contestée, alors qu'il avait par devers lui la preuve que ce territoire était anglais, et en offrant le partage de cette pomme de discorde, comme un acte de générosité américaine, alors que c'était un vol. On le sait, ces accusations n'avaient pas été prises très au sérieux dans ce pays, et certes l'on avait en grandement raison. La nouvelle carte produite par M. Gallatin est, d'ailleurs, une réponse formelle aux attaques de nos adversaires. Dans une dissertation fort remarquable, l'honorable président a démontré que la carte présentée par lui se trouvait entre les mains des signataires du traité de 1783, et que c'était sur elle qu'avaient été matériellement tracées les frontières anglo-américaines du nord-ouest, vaguement définies dans la phraséologie obscure de ce traité. Or, il se trouve que la ligne, dessinée à la main sur la carte, correspond exactement avec les limites réclamées dès l'origine par les Etats-Unis. Ce simple fait anéantit toutes les accusations de mauvaise foi dirigées contre le Secrétaire d'Etat.

M. VAN BUREN.—Le *Spectator* de Washington, journal qui arbore le drapeau de J. C. Calhoun, publie l'extrait suivant d'une lettre de M. Van Buren à M. Reynolds de l'Illinois, laquelle porte la date du 6 mars 1841.

"Personne ne peut espérer, personne ne doit même désirer d'être continuellement en place sous un gouvernement et avec des institutions telles que les nôtres; et j'ai pour de cet avantage aussi longtemps pour que mon ambition se trouve satisfaite."

On voit que le langage de M. Van Buren en 1843 est bien loin de ce qu'il était en 1841. Il faisait alors du désintéressement politique; il venait d'être renversé. Aujourd'hui qu'il croit voir repaître quelques chances, il se hâte bien vite de reparaître dans la carrière.

PENNSYLVANIE.—La banque de Pennsylvanie a repris ses paiemens en espèces le 17 du courant, celle de Moyamensing doit en faire autant le mai prochain.

ALBANY, 6.—En outre du *Columbus* qui a fait une grande traversée, New York a vu entrer le 17 courant dans sa rade cinq paquebots, deux de Liverpool et trois du Havre. Ces derniers sont l'*Albany*, du 16 février, l'*Etica*, du 24, et la *Sylvie de Grasse*, du 1er mars. On signalait, en outre, la frégate de guerre anglaise le *Warspite*, sous le commandement de Ashburton, et qui venait de la Jamaïque pour ramener à son bord et remettre en Angleterre sir Charles Bagot, l'ex-gouverneur de Canada, dont la santé s'est quelque peu améliorée.

Dans le courant du mois, nous aurons quatre steamships, le *Caledonia*, parti le 4 de Liverpool, le *British Queen*, parti le 7 d'Anvers, le *Great Western*, le 15 de Liverpool, et dont les prix ont été réduits à 31 guinées d'Angleterre à New-York, et à $105 de New-York à Angleterre; plus enfin l'*Acadia*, le 19 de Liverpool, cependant le bruit courait en Angleterre que ce dernier steamship ne partirait pas en avril.

COUR CRIMINELLE.

Jugement de A. H. Chambers.

Cette affaire a occupé l'attention de la Cour Criminelle pendant les séances de ces trois dernières jours. Elle a excité un vif intérêt, et pendant tout le temps qu'elle a duré, la foule s'est empressée de se porter dans l'enceinte de la Cour. Le défendeur était accusé de parjure, pour avoir fait devant le juge Morgan et le jury, jeune Gaspard Deboys, fils du général Wm. Deboys. Avant-hier vers dix heures, après des débats fort circonstanciés, où l'accusation a été soutenue par l'avocat-général et par MM. Ogden et Prosby, tandis que la défense était confiée à M. Joel G. Rover, la Cour a présenté son résumé et le jury est entré dans la chambre des délibérations. A onze heures nous n'était encore décidé, et ce n'est qu'à six heures que les jurés firent prévenir le juge Canonge qu'ils s'étaient accordés sur leur verdict. La Cour entra en séance, et le chef du jury prononça un verdict de culpabilité; en même temps il recommanda le coupable à l'indulgence de la Cour et à la clémence de l'Exécutif.

ENVOYATEUR MEURTRE.—Un individu, nommé *Adam Ham*, qui habite le comté de Baltimore, a récemment assassiné sa femme *Mahinda*. Ce meurtre est accompagné d'horribles circonstances: la victime étant à peine âgée de 18 ans, et de plus elle était enceinte; son corps a été mis en pièces par l'assassin qui a eu soin d'enterrer séparément ces horribles débris. Le meurtrier a réussi à s'échapper.

NEW-YORK.—La Bourse des Marchands de cette ville a été vendue récemment *huit cent cinq mille six cents piastres*. Une hypothèque de *huit cent mille piastres* pesait sur cet établissement, dont les acquéreurs sont John Ward & Co. Il restera donc aux actionnaires cinq *mille six cents* piastres à partager entre eux. La perte totale s'élève à près d'un million.

EUROPE

Les arrivages de navires à voile se succèdent rapidement à New York; mais malheureusement ils ne nous apportent pas comme les paquebots à vapeur nos correspondances et nos journaux. Nous en sommes réduits à nous contenter des renseignements que nous fournissent les feuilles du Nord. Le dernier navire qui nous ait apporté quelques bribes de nouvelles, est le *Columbus*, parti de Liverpool le 22 mars et arrivé à New York le 16 courant, après une traversée fort rapide. Aucun mouvement notable n'avait eu lieu dans la politique européenne durant la quinzaine qui a précédé le départ du *Columbus*.

En FRANCE, la politique vivait presque entièrement sur les anciennes questions: le triomphe du ministère dans la loi des fonds secrets était encore le principal thème de la discussion; et les extraits que nous donnons plus loin prouvent donner une idée de cette polémique. La chambre qui en avait fini avec les questions de politique proprement dite, abordait les questions industrielles. Elle n'a pas traité très favorablement la première qui lui ait été adressée; c'est à *dire* la demande d'un crédit de 9,000,000 francs dû par le ministère, au profit de la Compagnie du Chemin de Fer de Bordeaux à la Teste. L'opposition, bien entendu, se réjouit de cet échec ministériel; mais en vérité il n'y a pas de quoi chanter victoire: la proposition ministérielle n'a été battue que de deux voix, et ce n'est point le ministère, mais bien l'industrie particulière, l'industrie bordelaise qui se trouve atteinte. Mais si le ministère, dans la personne de son chefs, est inébranlable en ce moment, on n'en parle pas moins d'un remaniement dans les rangs secondaires: M. Teste (le nom porte malheur à ce qu'il paraît) M. Teste quitterait le ministère du commerce et aurait pour successeur M. Dumon.

La nouvelle des désastres de la Guadeloupe a causé en France une consternation presque universelle: la charité s'est aussitôt émue; de nombreuses souscriptions ont été ouvertes et remplies presque sur le champ. Le ministère n'a pas voulu demeurer en reste, il a demandé un crédit de 2,500,000 fr. pour venir au secours de la malheureuse colonie; et cette demande, on n'en saurait douter, aura été votée sans discussion.

L'ESPAGNE ressentait encore le contrecoup des désastres de Barcelone, et le sanglant souvenir du bombardement de cette malheureuse ville a dû donner aux élections qui ont eu lieu dans son sein, une animation et un intérêt extraordinaire. L'opposition avait grandes chances de l'emporter. Espartero aurait donc ce cas une rude épreuve à soutenir dans les cortès. Les négociations pour un traité de commerce entre l'Espagne et l'Angleterre se continuaient toujours, et les journaux anglais affirmaient que la conclusion ne se ferait pas attendre.

L'ANGLETERRE a été profondément frappée des dernières nouvelles de Chine. De vives attaques ont été dirigées contre l'imprévoyance du ministère et de ses agens. Lord Aberdeen les a vigoureusement défendus, et il en a appelé aux prochaines nouvelles pour faire justice des reproches dont on les accable.

Au parlement, dans la séance du 21, lord Palmerston a enfin introduit la motion qu'il annonçait depuis longtemps. Cette motion prononce l'examen du traité Ashburton. La discussion sera sans doute vive sur ce traité; mais elle ne saurait l'invalider en aucune façon. Il n'y a qu'un point sur lequel elle pourrait avoir quelque influence: c'est le droit de visite. Le cabinet américain fera bien de prêter l'oreille à ce qui se dira sur cette délicate question.

[PAR AUTORITE.]

(No. 122.)

ACTE

Pour incorporer l'asile des orphelines de la Nouvelle-Orléans.

Sect. 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en Assemblée générale*, Qu'à dater de la promulgation du présent acte, Mesdames Francis Regis Barret, Emily Borot, Mary Eugénie Magirnis, Mary Loretta O'Reily, Mary Laurentia McAvoy, Mary Regis Young, Mary Ellen McCann, Mary Abraham Hoey, Mary Ann Kennedy, Gabriela Lankin, de la Nouvelle-Orléans, sœurs de la charité et toutes autres sœurs de la charité, qui, de leur aveu, s'associeront à elles dans la vue et pour le louable motif de recevoir, abriter, nourrir, élever, maintenir et instruire les orphelines au-dessous de l'âge de quinze ans et qui pourront se trouver dans le besoin, formeront une corporation sous le nom et titre de l'Asile des Orphelines de la Nouvelle-Orléans, et sous ce titre, elles pourront poursuivre et être poursuivies, plaider et répondre, demander et se défendre partout toutes toutes les justes, et seront, en vertu du cet acte, habiles à avoir, posséder et tenir à jamais, pour elles et leurs successeurs pour bien et réel et personnels de quelque nature qu'ils soient, au moyen de tous contrats d'achat, de louage, transfert, échange et de tous autres actes quelconques autorisés par les lois de cet Etat; elles seront également habiles à recevoir et accepter tous dons et donations entre vifs, ou pour cause de mort qui pourront leur être faits par tous individus ou corps politiques, à capacitaire, élever rebâtir, réparer, améliorer ou faire améliorer tous édifices, maisons ou bâtisses qu'elles jugeront nécessaires ou utiles de faire, et de temps à autre pour remplir le but de leur institution de charité, régirer, diriger et administrer tant par elles-mêmes que par un conseil de trous d'entre elles, qu'elles pourront juger convenable de nommer ou désigner suivant les réglemens de leur institution, soit la totalité, soit une partie de leurs biens ou affaires, il est entendu qu'aucun des biens, aucun des fonds ou revenus de ladite institution, aucune partie des dons ou donations qui pourront lui être faites ne pourra être employé ou mis à l'usage ou au service